

# De Source Sûre



## Édito

Chères Vauginoises, chers Vauginois,

**2015** s'achève malheureusement sur des événements dramatiques qui doivent nous inciter à maintenir une très grande solidarité entre nous. C'est pourquoi je tiens particulièrement à ce que notre tissu social se consolide au travers de projets.

**A** ce sujet, la transformation du bar en "bistrot de pays" prend forme. Les travaux d'aménagement doivent débuter début décembre ce qui nous permettra, j'espère, d'ouvrir pour la saison estivale.

**D'**autre part, la loi NOTRe impose un regroupement pour les intercommunalités de moins de 15 000 habitants. Cinq communes de la CCPL dont Vaugines souhaitent se tourner vers la communauté de communes de Cavailon.

**E**n cette fin d'année, je remercie particulièrement tous les acteurs associatifs, le conseil municipal ainsi que le personnel communal pour tout le travail accompli.

**J**e vous adresse au nom de l'équipe municipale, à toutes et à tous, d'excellentes fêtes de fin d'année.

**Philippe AUPHAN**

	pages
<i>Conseils municipaux</i>	2
<i>Vie des associations</i>	6
<i>Les infos</i>	8
<i>Jardin partagé</i>	9
<i>Activités scolaires</i>	11
<i>Loi NOTRe</i>	12
<i>Joies et peines</i>	12
<i>Manifestations 2015</i>	14
<i>Nouveaux à Vaugines</i>	14
<i>A votre service</i>	15

# Conseils municipaux

Les comptes-rendus détaillés des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site internet de la mairie de Vaugines.

[www.vaugines.fr](http://www.vaugines.fr)

## Compte-rendu du 3 septembre 2015

### ♦ Révision du plan de financement du bistrot communal

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°7 du 19 février 2015 adoptant le projet d'aménagement du bistrot de pays pour un coût prévisionnel de travaux de 180 000 € HT soit 216 000 € TTC.

Il informe les membres de l'assemblée que les subventions suivantes ont été accordées :

- 54 000 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- 5 000 € au titre de la réserve parlementaire de monsieur DUFAUT.

Une subvention d'un montant de 60 000 € peut être demandée à la région au titre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial.

Il propose donc au conseil municipal de reprendre le plan de financement de la façon suivante :

<b>Autofinancement</b>	<b>97 000 €</b>
<b>Subventions</b>	<b>119 000 €</b>
Région (CRET)	60 000 €
Etat : DETR	54 000 €
Réserve parlementaire	5 000 €
<b>Total général</b>	<b>216 000 €</b>

### ♦ **Participation de monsieur MARSLEN au financement du mur de soutènement rue des Grottes**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 juin 2014 décidant d'acquérir 102 m<sup>2</sup> de la parcelle B1287 appartenant à monsieur MARSLEN afin de créer une liaison entre le cours Saint Louis et la rue des Grottes.

Le mur de clôture sera réalisé en pierres sèches de pays. Le coût sera supporté par la commune pour un montant de 55 829,54 € TTC suivant le devis établi par l'entreprise FERRA de la Bastide des Jourdans. Monsieur MARSLEN propose de participer à hauteur de 10 000 €.

Monsieur le Maire demande au conseil d'accepter la proposition de monsieur MARSLEN. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### ◆ **Convention d'utilisation et tarif de location des places de parking rue des Grottes**

**M**onsieur le Maire rappelle la création de quatre places de parking rue des Grottes. Il précise qu'il y a lieu de fixer le règlement d'utilisation et le tarif de ce parking.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ladite convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention d'utilisation des places de parking rue des Grottes,
- autorise le maire à signer ladite convention,
- fixe le tarif de location de la place de stationnement à 40 euros par mois.

### ◆ **Fruitière Numérique de Lourmarin : adoption du principe de création d'une société publique locale**

**M**onsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition du maire de Lourmarin envisageant la création d'une Société Publique Locale (SPL) avec les communes de Vaugines et de Puyvert pour la gestion de la Fruitière Numérique de Lourmarin.

L'objet social serait le développement par l'innovation ouverte des services et usages numériques à destination des territoires, des citoyens et des entreprises.

Durée : 30 ans

**Capital :** Le capital initial est envisagé à 39 000 €. Il pourrait être réparti à concurrence de 92 % pour la commune de Lourmarin et de 8% répartis entre les communes de Vaugines et de Puyvert.

Il propose au conseil municipal l'adoption du principe de création de cette SPL régie par les dispositions des articles L.1531-1, L. 1521-1 et suivants, et L.2121-29 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- est favorable au principe de création d'une Société Publique Locale avec les communes de Lourmarin et Puyvert pour le développement par l'innovation ouverte des services et usages numériques à destination des territoires, des citoyens et des entreprises.

- autorise monsieur le Maire à poursuivre les démarches avec lesdites communes pour aboutir à la création de cette SPL.

### ◆ **Avis sur la future carte intercommunale**

**M**onsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la future carte intercommunale.

Il rappelle que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoit un seuil démographique de 15 000 habitants pour la constitution d'une EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

La Communauté de Communes des Portes du Luberon (CCPL) comptant moins de 15.000 habitants, elle a pour obligation de se regrouper avec une autre intercommunalité.

La CCPL a envisagé plusieurs options de regroupement :

- un regroupement avec COTELUB (siège à La Tour d'Aigues)
- un regroupement avec Luberon Monts de Vaucluse (LMV, siège à Cavaillon).
- un regroupement des 3 communautés de communes : CCPL, COTELUB, LMV.

Après avoir étudié l'aspect financier de ces différentes hypothèses et considérant l'identité vaucloisienne du territoire, la majorité des membres de la CCPL s'est prononcée pour un regroupement avec Luberon Monts de Vaucluse.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à son tour sur ce projet de regroupement, sachant que c'est le Préfet qui fera la proposition à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- se prononce pour un regroupement avec Luberon Monts de Vaucluse (LMV, siège à Cavaillon).
- demande à monsieur le Préfet de prendre acte de ce vœu.

### ◆ **Don de l'association les Amis de l'Eglise Saint Barthélemy**

**M**onsieur le Maire rappelle que l'association « les Amis de l'église Saint Barthélemy » a

pour objet de recueillir des fonds pour participer au financement des travaux de restauration de l'église.

L'association « les Amis de l'église Saint Barthélemy » a fait savoir qu'elle était en mesure d'apporter un soutien financier pour la remise en état de la calade Est.

L'aide ainsi consentie a été arrêtée à la somme de 5 600 euros.

Il demande au conseil municipal d'accepter ce don qui sera imputé au compte budgétaire 10251.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le don de 5 600 euros de l'association « Les Amis de l'église Saint Barthélemy » pour la réfection de la calade Est.

- autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

#### ◆ Proposition de délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées avait fixé l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour la mise en accessibilité de tous les Etablissements et installations Recevant du Public (ERP).

Face aux difficultés rencontrées par l'ensemble des gestionnaires d'ERP pour respecter cette échéance, un nouveau cadre réglementaire a été défini par l'ordonnance du 26 septembre 2014 et ses décrets et arrêtés d'application parus fin 2014/début 2015.

Il prévoit que les gestionnaires d'ERP qui ne sont pas accessibles au 01.01.15 doivent s'engager à réaliser les aménagements nécessaires et à les financer dans un délai déterminé, en élaborant un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cependant, le dossier d'Ad'AP étant à déposer en préfecture avant le 27.09.15, la commune souhaite utiliser la possibilité de proroger cette date de trois mois afin de bénéficier du temps nécessaire pour :

- réaliser les diagnostics d'accessibilité.

- définir une programmation pertinente et réaliste des aménagements à réaliser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise monsieur le Maire à demander une prorogation du délai de dépôt d'Agenda d'Accessibilité Programmée de trois mois pour pouvoir déposer ce dossier en préfecture au plus tard le 26 décembre 2015.

---

**Vœux du maire : 8 Janvier à 19h à la maison commune**

**La mairie sera fermée le 24 décembre 2015**

**Le maire reçoit le vendredi après-midi de 17 h à 18 h sur rendez-vous  
La mairie est ouverte au public :**

**mardi-jeudi-vendredi de 13 h 30 à 17 h et le mercredi de 9 h à 12 h**

**Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51**

**Courriel : [mairie.vaugines@wanadoo.fr](mailto:mairie.vaugines@wanadoo.fr) - site Internet : [www.vaugines.fr](http://www.vaugines.fr)**

# Compte-rendu du 8 octobre 2015

Approbation à l'unanimité de la séance du 3 septembre 2015

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour :

Cession parcelle A 672 Les Trailles

## ◆ **Emprunt PLUS de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux d'amélioration des logements place de la mairie**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée :

- délibère pour le financement de cette opération. Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt PLUS pour un montant total de 75 000 €.

A cet effet, le conseil autorise monsieur le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

## ◆ **Indemnités de conseil et de budget à la trésorière municipale**

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer à Madame Annie Laure TIVOLI, trésorière municipale de Vaugines, une indemnité de conseil au taux maximum, aux fins d'exercer d'une manière permanente auprès de la commune l'ensemble des missions de conseil en matière budgétaire et financière.

## ◆ **Dissolution du CCAS suite à la loi NOTRe**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que :

- en application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants.

- cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

- soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

- vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

- vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS. Cette mesure est d'application au 31 décembre 2015.

Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le conseil exercera directement cette compétence à travers notamment la Commission Sociale.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

## ◆ **Cession de la parcelle A 672 Les Trailles**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de vendre 1800 m<sup>2</sup> du terrain communal cadastré A 672 les Trailles, au prix de 42 000€ à monsieur et madame SEUTIN, étant précisé qu'en aucun cas le terrain vendu ne pourra supporter un nouveau logement,

- autorise monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

**A l'occasion de la commémoration du 11 novembre 1918, monsieur le Maire et le conseil municipal remercient chaleureusement madame Hélène DONET pour la réalisation de la gerbe de fleurs destinée au monument aux morts.**

# Les associations

## Lire a Capello

Depuis septembre les activités de la bibliothèque ont repris avec la présentation par la compagnie des Nouvelles Hybrides de l'œuvre de Franck Magloire, en présence de l'auteur. Une soirée poésie avec Lucien Frau a permis de découvrir ce poète engagé et généreux. L'exposition des livres de Komagata, graphiste japonais, a été très appréciée des grands et des petits.

### Signalons en outre les activités régulières qui vont se poursuivre dans les mois à venir :

- les réunions « dis-moi dix mots » avec lecture des textes écrits autour des mots proposés par le Ministère de la Culture et de la Communication ont recommencé au rythme d'une toutes les six semaines environ, avec une soupe en prime...

- des séances d'animation pour les jeunes ont lieu le mercredi, avec une nouvelle activité jeux de société (pour les 4 à 12 ans), une fois par mois animée par Raphaël Denis.

Le 25 novembre un spectacle a été présenté « l'épouvantail » à partir des réalisations des enfants.

Pour les prochains mois, les enfants sont informés directement des activités projetées.

- ont repris aussi les rencontres « livres coups de cœur » où chacun présente un livre qu'il a aimé ou vient chercher des idées de lecture, autour d'un café. Cette année les réunions auront lieu le samedi à 15 heures, une fois par mois.



Séances d'animation pour les enfants

### Pour les semaines et mois à venir :

- atelier bricolage de préparation à Noël les 2, 9 et 16 décembre.

- le 19 mars : « une heure pour la planète ». Le geste symbolique d'éteindre les lumières pendant une heure a pour objectif de mobiliser le plus grand nombre autour de l'enjeu du dérèglement climatique. Ce soir-là nous apporterons notre modeste contribution avec une lecture à la bougie.

- Charles-Denis LEVY-SOUSSAN présentera son livre « le doudou de maman » au printemps.

- d'autres animations sont prévues : jardin bio, nutrition. Les dates précises seront communiquées par mail et affiches.

Rappelons que des liseuses sont à la disposition des adhérents.

En liaison avec la commission sociale nous proposons de vous porter à domicile

des livres si vous ne pouvez pas vous déplacer. Faites vous connaître.

### N'oubliez pas de payer votre cotisation :

6 € par famille (gratuit pour les enfants).

Avec la carte vous avez accès aux sept bibliothèques de la Communauté de Communes des Portes du Luberon.

Bonnes fêtes à tous.

### Assemblée Générale "Lire à Capello"

Samedi 30 janvier  
16h

Nous comptons sur  
votre présence

# Les amis de St. Barthélemy

*“Rien ne vaut l'esprit d'équipe“*

Les Vauginois et les Amis de l'église Saint Barthélemy qui ont l'amabilité de prendre le temps de nous lire, se souviendront peut-être des articles publiés dans les bulletins municipaux 61 et 62 de mars et juin 2015 dans lesquels nous distinguons tous les bénévoles qui ont contribué, contribuent et contribueront à la réalisation des objectifs de notre association.

Un de ces objectifs est d'entretenir le lien social. Il s'agit là d'une aspiration à laquelle les membres de notre association attachent une grande importance. L'isolement est un problème susceptible de toucher chacun d'entre nous. Certains « citadins » pourraient sourire, n'y voyant que des cas isolés, affectant des personnes isolées, dans des endroits isolés. Pourtant ce ne sont pas des exceptions, ce sujet est une question de chaque jour, à laquelle doit faire face le milieu rural. Au travers de l'action de notre association nous œuvrons, à notre humble mesure, au maintien et nous l'espérons, au développement de ce lien entre les Vauginois.

La force d'une association, d'une organisation ou d'une institution se mesure, outre ses actions, aux soutiens qu'elle reçoit. Aussi, nos chaleureux remerciements doivent être adressés au curé de notre paroisse, le Père TITE LATH. Un emploi du temps très chargé ne lui permet pas d'être aussi présent qu'il le souhaiterait aux manifestations et rencontres organisées par notre association. Cependant, celles-ci se déroulent sous son regard bienveillant et son indéfectible soutien, marquant ainsi sa solidarité.



*Restauration extérieure achevée*

Les grands travaux ne se réalisent pas par la force, mais à force de persévérance. Ceux relatifs à la **restauration extérieure** de notre église se sont achevés en octobre 2014, après 18 mois de travaux qui ont permis au monument de faire peau neuve.

Le coût total est de 685 984,95€, se décomposant comme suit :

## Subventions :

DRAC : 275 600,00 €,  
 Région : 103 338,21 €,  
 Dotation parlementaire : 14358,57 €,  
 Département : 16167,00 €,  
 L'association "Les Amis de l'église Saint Barthélemy" : 58000 €,  
 Fonds propres de la commune : 218 521,17 €, sans avoir recours à l'emprunt !

## Et maintenant ?

Des travaux relatifs à la **restauration intérieure** restent à effectuer. Il s'agit principalement de la mise aux normes de l'électricité, de l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée, de la réfection du revêtement de la sacristie et des chapelles latérales.

Notre association, en accord avec la municipalité maître d'ouvrage, assumera la totalité du coût de ces travaux. Nous sommes convaincus que votre soutien nous permettra de mener à bien cet objectif.

Les dates des différentes manifestations seront communiquées par mail et affiches.

**Pour en savoir plus sur notre association : <http://eglisevaugines.1s.fr/>**

Pour l'association,  
 Le président,  
 Serge NARDIN

# Les infos...

## Activités scolaires

### Les Sciences à l'école

Cette année encore le projet d'école a été prolongé. Les deux axes principaux ont été conservés :

« S'ouvrir sur son environnement naturel proche » et « Maîtrise de la langue ». Cependant un volet scientifique prolonge cet avenant. Il s'agira d'expérimentation scientifique : les enfants aborderont à chaque période un domaine scientifique : météorologie, engrenages, balances et leviers, électricité ... Afin de faciliter le temps des manipulations, les CE1 travailleront en ateliers avec les SG-CP l'après-midi pendant une semaine toutes les trois semaines. Ce travail a été commencé par les CE-CM avec l'étude des énergies.

Des intervenants de Cadarache sont venus présenter ITER, les énergies fossiles et renouvelables mais aussi la biodiversité. Les CE-CM participeront également au dispositif ciné-école qui leur permettra de visionner trois films dans l'année, ce qui donnera matière à divers champs disciplinaires dont la maîtrise de la langue. La prise en charge financière (2,50€ par élève) est assurée par la coopérative scolaire. Les enfants et accompagnants se rendront à pied au cinéma de Cucuron, ce qui permet d'ajouter une activité randonnée. La première séance aura lieu en novembre.

### Articles des enfants de CE2 – CM1 – CM2 :

**Atelier 1** on a pu voir une boule à plasma. Dans cette boule, le gaz était coloré en violet pour qu'on puisse le voir. Marie a pris une lampe à néon, puis elle l'a posée sur la boule : le néon s'est allumé. Chacun son tour a mis la main sur la boule et on a vu une sorte de colonne blanche monter vers notre main, c'était l'électricité qui passait par notre corps. Les plus sensibles sentaient des chatouillis. Après, nous avons complété un carnet d'activités qui résumait ce que nous avons appris.

**Atelier 2** on a travaillé sur la biodiversité et sur comment on essaie de la protéger dans la forêt de Cadarache qui est très grande. Julie nous a présenté quelques animaux et plantes qui ont été protégés. Elle nous a montré que même un tout petit insecte comme le pique-prune est important et que si on le tuait d'autres animaux ou plantes disparaîtraient aussi. On a fait un jeu sur les chaînes alimentaires avec des ficelles. Chacun a eu une étiquette avec un animal ou une plante sauvage et s'est relié à celui qui avait l'image de sa nourriture. Quand Julie a bougé un enfant, tous les autres se sont mis à bouger.

*"Cette matinée s'est vraiment très bien passée. Nous avons beaucoup appris sur la biodiversité et les énergies. Nous avons eu en cadeau, en plus des livrets, un jeu de sept familles sur la biodiversité et un stylo chacun."*

**Vendredi 11 décembre à 18h00** : les enfants chanteront à l'église des chants non religieux. Les familles et les Vauginois intéressés sont invités à venir les écouter et à participer au marché de Noël qui suivra, organisé par l'Association des Parents d'élèves à la Maison Commune.

Comme chaque année, de nombreux enfants de l'école ont participé aux commémorations du **11 novembre** avec cette fois la récitation du poème Liberté de Paul ELUARD (photo).

**Appel aux Vauginoises et Vauginois** : les écoliers sont toujours curieux de découvrir de nouveaux métiers. Venez donc faire découvrir le vôtre ! Quel qu'il soit ! Les enfants ont besoin de se projeter dans de multiples scénarios professionnels afin de pouvoir ensuite, plus tard, faire leurs choix d'études.



Commémoration du 11 novembre

Ou tout simplement avoir conscience de la diversité de notre monde d'adultes ! Dans ce but, l'école serait heureuse de vous accueillir, et n'hésitez pas à contacter la directrice Mme MONTESINOS (04 90 77 21 21 ou par mail : [eeu0840461v@ac-aix-marseille.fr](mailto:eeu0840461v@ac-aix-marseille.fr)) afin d'en discuter. Elle pourra répondre à vos questions éventuelles et vous accueillera avec plaisir dans l'école.

Pour suivre les actualités de l'école sur Internet : <http://www.ec-vaugines.ac-aix-marseille.fr/spip/>

## Le jardin partagé de Vaugines

### Le projet de jardin en mode propulsion

Le projet de jardin partagé vauginois a été proposé par la municipalité dès 2014 afin d'offrir aux habitants un lieu convivial de partage autour d'une saine activité : le jardinage.

Depuis le printemps 2015 et en rapport avec la mise en eau du secteur Cucuron-Vaugines par le Canal de Provence, ce projet s'est concrétisé. D'abord, une collecte des expériences locales de jardins voisins a été effectuée. Ensuite, avant l'été, une phase de concertation de la population a été lancée autour de boîte à idées, de débats de rue et d'une réunion publique. A l'issue de cette phase, le modèle de jardin a été choisi, ce sera un jardin partagé en mode associatif.

Nous entrons aujourd'hui dans la phase de montage de projet afin que la mairie puisse lancer des demandes de financement pour l'acquisition du terrain, l'équipement et l'aménagement de la parcelle, l'achat de matériel, etc. Ainsi, à l'issue de la réunion du mercredi 18 novembre, un groupe de travail a été constitué afin de faire avancer le projet. Le groupe a d'ores et déjà prévu de se rencontrer sur le site du futur jardin pour définir la trame de ce que sera ce lieu au début de son aventure.

Nous souhaitons vivement que ces jardins soient un lieu de convivialité et que les Vauginois sachent se les approprier.

Ainsi vous pouvez vous engager dans ce projet quand vous le souhaitez et de multiples façons : participer au groupe de travail et mettre au service des jardins vos compétences, vos connaissances et/ou faire don de vos outils de jardinage et/ou de graines, faire pousser vos idées de financement/d'aménagement/de plantation, etc.

Pour nous rejoindre, contactez Virginie via le formulaire de contact du site de la mairie :

<http://www.vaugines.fr/index.php/municipalite/contact-horaires>

Et n'oubliez pas que vous pouvez, depuis mai 2015, réserver une parcelle en vous inscrivant en mairie.

## Faune sauvage

### Amours d'hiver

Alors que certains choisissent de dormir pour vaincre le froid, d'autres sont en pleine période de reproduction. En effet, la plupart des rapaces nocturnes, chouettes et hiboux, apprécient les frimas de l'hiver pour se reproduire. Ainsi, dès l'automne, le grand-duc d'Europe pousse ses deux notes « ou-ou » audibles à plusieurs kilomètres, d'abord pour prévenir les autres mâles que la place est déjà prise, puis plus dans l'hiver (janvier-février), monsieur utilise sa voix pour charmer madame. Si vous tendez l'oreille lors de balades très matinales sur les chemins vauginois, vous pouvez entendre ce chant très profond et puissant. Une fois que le couple est formé (contrairement à de nombreuses autres espèces aviaires les grands-ducs ne sont pas fidèles) une aire où seront déposés les œufs est aménagée en général dans une falaise. L'incubation dure en 34 ou 36 jours. Les jeunes s'envolent au bout d'environ dix semaines après l'éclosion. Ceux-ci peuvent alors s'éloigner de plusieurs dizaines de kilomètres de leur lieu de naissance.

La présence de cette espèce sur le territoire communal démontre la richesse de la diversité biologique de Vaugines.



Le grand-duc

## Dissolution du CCAS

La loi n° 2005-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe rend désormais le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal.

Vu le peu d'opérations et le faible budget du CCAS de Vaugines et pour des raisons de simplification administrative, le conseil municipal a décidé dans sa séance du 8 octobre dernier de le dissoudre. La commune exercera dorénavant les attributions qui lui étaient dévolues.

Ainsi la commission sociale continuera de s'occuper du logement social, de la vie des séniors, de la veille sanitaire (canicule, grand froid). Par ailleurs, la commission assurera l'interface avec divers organismes sociaux et associations.

Ce CCAS était composé de 4 Vauginois (Marie-Claire MAURIZOT, Dominique DOUHAIRET, Paulette de VEYRAC, Gérard OCCELLO) et de 4 élus (Hélène CHAULLIER, Amandine HEBREARD, Christopher DAVO, Laurence OCCELLO) sous la présidence de Philippe AUPHAN.

Merci à eux pour leur implication et leur participation active dans cette structure.

**Pour rappel, la commission sociale est composée des 5 élus suivants :**

Laurence OCCELLO, Amandine HEBREARD, Hélène CHAULLIER, Corinne LE BRUN-FREDDI, Christopher DAVO.

## Aide aux loisirs et temps libre

Le dispositif « carte temps libre » apporte une aide aux familles pour leur permettre de partir en vacances ou faire profiter leurs enfants de séjours ou de loisirs.

Lors des assemblées générales et réunions d'information, nous avons été interpellés par les membres du bureau de l'association Li Grigri (centre aéré) de Cadenet sur l'existence de ce dispositif dans notre département. Nous pensons fort intéressant de mettre en place ces « cartes temps libre » (anciennement nommés « chèques loisirs ») en partenariat avec la CAF.



Les centres aérés

La commission sociale a présenté donc cette proposition au vote du conseil municipal du 19 novembre 2015. Voté à l'unanimité, la commune de Vaugines signera une convention avec la CAF, afin que les familles bénéficiaires puissent profiter dès 2016 de cet avantage. La commune s'engagera pour 1 an.

La liste des associations labellisées et les bons seront adressés aux allocataires, en même temps que leur droit, début février de chaque année, par la CAF.

La durée de validité de ces bons est d'un an. Cette aide est destinée à financer les activités de loisirs de proximité pour les enfants de 3 à 18 ans. Ils permettent de payer tout ou partie des

sommes dues à des prestataires ou à des organismes ayant signé une convention avec la CAF (tel est le cas pour l'association Li Grigri qui est labellisée).

### Le principe est le suivant : (QF = quotient familial)

Toute famille allocataire de la CAF dont le QF est inférieur à 400 peut prétendre à ce dispositif :

- les enfants dont les familles ont un QF inférieur à 230, ont droit à une enveloppe de 136€/an
- les enfants dont les familles ont un QF entre 231 et 305 ont droit à une enveloppe de 104€/an
- les enfants dont les familles ont un QF entre 306 et 400 ont droit à une enveloppe de 72€/an

L'enveloppe globale utilisée est payée 50 % par la CAF et 50% par la commune.

La commune compte 86 enfants entre 3 et 18 ans. 11 enfants ont droit à une aide de la CAF. L'enveloppe globale pour l'année s'élèverait à 1272€. L'enveloppe maximale annuelle de Vaugines serait donc de 636€.

## Clic Soleil Age

Le Clic Soleil Age souhaite organiser pour le 1er semestre 2016 des ateliers pour les personnes de plus de 60 ans atteintes de la maladie de Parkinson. (gym, marche, divers ateliers...).

Si vous êtes intéressés contactez le Clic au 04.90.08.87.64.



## TNT HD



### La TNT HD arrive le 5 avril 2016

Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, vérifiez que le logo "Arte HD" apparaît soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si vous ne voyez pas le logo sur l'une de ces deux chaînes équipez-vous d'un adaptateur TNT HD.

Si vous recevez la télévision par câble ou satellite renseignez-vous auprès de votre opérateur.

Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre : votre équipement TV est compatible HD

[www.recevoir-latnt.fr](http://www.recevoir-latnt.fr) **0970 818 818** (prix d'un appel local)

## Communiqué

Considérant les événements dramatiques qui se sont déroulés vendredi 13 novembre en région parisienne, les membres du conseil municipal de Vaugines, réunis en session ordinaire le 19 novembre 2015, souhaitent marquer leur solidarité envers tous ceux qui ont été touchés par ces effroyables attentats. Nos pensées rejoignent toutes les personnes blessées dans leur chair par ces actes sauvages.

Avec respect et une immense émotion, nous nous inclinons devant la mémoire des si nombreuses victimes. Face à l'horreur terroriste, notre municipalité souhaite l'unité nationale et la cohésion des représentants d'une nation profondément atteinte dans ses principes fondamentaux.

Sur proposition de monsieur le Maire, une minute de silence a été observée.

## Sommes-nous impactés par la loi NOTRe ?

Cette loi, adoptée par l'assemblée nationale le 07 août 2015, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a établi le seuil minimum de 15 000 habitants pour les intercommunalités. Ceci, impacte directement notre Communauté des Communes les Portes du Luberon (CCPL)



Suite à de nombreuses réunions de travail et rencontres avec les responsables des communautés de communes "COTELUB" et "LMV", le conseil communautaire de la CCPL s'est réuni le 23 Avril 2015 et, après un nouveau large débat, il a voté à bulletin secret un premier avis concernant notre structure.

Le conseil communautaire s'est prononcé favorablement pour une fusion CCPL, LMV et COTELUB. Si cette fusion à 3 s'avérait impossible, la CCPL souhaiterait dans ce cas, fusionner avec LMV.

M. le Préfet de Vaucluse a présenté le 05 octobre 2015, son projet de carte intercommunale en réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Ce projet prévoit la scission de la CCPL de la manière suivante :

- extension de la CC Luberon - Monts de Vaucluse (LMV) aux communes de Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines, l'intégration de ces nouvelles communes permettant à cet EPCI qui comptera une population de 54 259 habitants de se transformer en une communauté d'agglomération, sous réserve d'adaptation des compétences exercées.

- extension de la communauté territoriale du Sud Luberon aux communes de Cadenet et Cucuron, l'EPCI ainsi étendu comptera une population totale de 24 689 habitants.

### Le calendrier est le suivant :

- avant le 31 décembre 2015 : avis des communes et EPCI concernés et transmission du projet de SDCI avec l'ensemble des avis rendus à la CDCI pour avis

- avant le 31 mars 2016 : avis de la CDCI (possibilité d'amender le schéma à la majorité des 2/3 de ses membres) et arrêté du Préfet

- avant le 31 décembre 2016 : arrêté de périmètre pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le conseil municipal, au travers de petits articles de synthèse, tiendra la population vauginoise informée à chaque étape d'avancement du projet.

## Joies et peines

### Naissances

Niel VOLLAND le 26 août 2015

### Mariages

Amandine BERTRAND et Jocelyn MORA-MONTEROS le 29 août 2015  
Sylvie LE BITOUX et Claude BLANC le 7 novembre 2015

### Décès

Niels NIELSEN le 4 octobre 2015  
Neelam AVELLAN le 19 octobre 2015  
Jean-Marie CLAUDE le 10 novembre 2015

# Chroniques Vauginoises

## NOEL PROVENCAL - NOUVE PROUVENCAU

### Traditions - tradicoun

*Noël, c'est le moment où, dans les familles, on prépare et décore la crèche !*

**P**our confectionner cette fameuse crèche, certes il faudra des santons mais aussi la précieuse verdure pour décorer.

Marie MAURON, surnommée la « Colette provençale », décrivait le départ des enfants du village, à l'aube, pour aller couper buis, thym, olivier et pin, autant de feuillages qui serviront à garnir la crèche. Au passage ils s'empresseront de ramasser « les cailloux mousseux dont ils feront des chaînes de montagne et les lichens argentés ou dorés sur lesquels, mollement, pourront se poser les santons ».



La crèche provençale

Marie GASQUET nous faisait partager l'ambiance chaleureuse et conviviale des collines en cette veillée de Noël, prélude joyeux à la fête familiale : « Les vallons des Alpilles se remplissaient de rires. Le pays s'en allait par bandes à la montagne ... A la nuit tombante, tous se retrouvaient, les épaules chargées de verdure, au plateau de l'arc de Triomphe, et l'on se mettait en route chantant des marches guerrières mêlées à des Noëls. ».

### Toute cette « flore de Noël » mérite quelques commentaires :

- le thym, la ferigoulo, serait né, paraît-il, des larmes de la Belle-Hélène !
- le petit houx, lou verbouisset vo calendau, garnies de feuilles dont les piquants sont destinés, d'après la légende, à protéger de la voracité des oiseaux ses jolies petites boules rouges.
- le laurier-tin, lou faveloun vo carenau, dont les branches, garnies de gaufres, d'oranges et illuminées de chandelles, étaient, autrefois, suspendues à une poutre au-dessus de la table de Noël. Ce qui me donne l'occasion de préciser que l'arbre de Noël n'est absolument pas traditionnel en Provence. Coutume née au XVI<sup>e</sup> siècle dans l'Europe du nord, adoptée en Allemagne au XVII<sup>e</sup> siècle, qui ne pénétrera en France qu'après 1870.
- le lierre, l'èuse, permet de faire de très jolies bordures pour les crèches
- le romarin, lou roumanin, peut figurer les cyprès dans la crèche. Une vieille légende assure que ses fleurs sont couleur bleu ciel, parce que la Vierge Marie, lors de la fuite en Egypte, se reposant auprès d'un buisson de romarin, y avait étendu son manteau.

Arrêtons-nous donc un instant et profitons pleinement de ces préparatifs de Noël. Créons, imaginons, rêvons. Transformons les feuilles de papier d'argent du chocolat en rivières et ruisseaux. Quant à la farine, elle fera office de neige. Quelques poignées de sable fin dessineront les sentiers vers lesquels chemineront les santons. Tout sera utile à cette entreprise de construction : bois, pierre, papiers, cartons et surtout votre imaginaire !

C'est cela aussi la magie de Noël !

# Agenda

DECEMBRE		
11	Ecole de Vaugines	Marché de Noël et chants de Noël à 18h à l'église
13	Comité des fêtes	Marché de Noël
13	Amis de St Barthélemy	Eglise : concert chorale "La Regalido" à 17h 30
19	Comité des fêtes	Coupe du sapin et les 13 desserts
JANVIER		
8	Mairie	Vœux du maire à la maison commune à 19h
10	Comité des fêtes	Loto des anciens
22	Ecole de Vaugines	Loto de l'école
30	Bibliothèque	AG de "lire à Capello" à 16h
FEVRIER		
7	Comité des fêtes	Crêpes
13	Amis de St Barthélemy	AG de l'association à 16h
MARS		
6	Comité des fêtes	Fête des grands mères
28	Comité des fêtes	Pâques : chasse aux œufs pour les enfants

## Nouveaux à Vaugines



**Dimanche soir**, vous n'avez pas envie de cuisiner, rejoignez le "food truck" de Laure ARGAND, plats de qualité à emporter. Tél. 06 04 65 45 53

**Mercredi soir de 18h à 21h**, le camion La Pat' A Pizza vous concoctera la pizza de votre choix prête à emporter. Tél. 06 11 50 06 52



## Premiers secours

### BRÛLURES

- **Brûlure simple (aspect rougi de la peau) :**
  - ➔ Rincez la brûlure abondamment à l'eau froide (sans pression) pendant au moins 5 minutes.
  - ➔ En même temps que le rinçage de la brûlure, enlevez les vêtements avec précaution.
  - ➔ Contre le risque d'œdème, retirez montre, bracelets, bagues, etc.

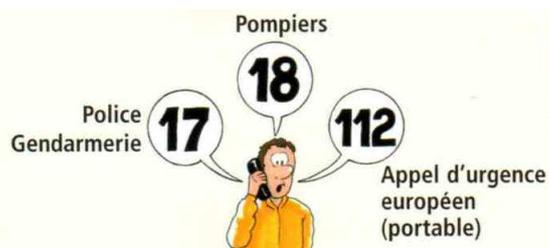
- **Brûlure très étendue :**
  - ➔ Installez la victime sous la douche où s'effectuera le déshabillage.
  - ➔ Allongez la victime sur la région non brûlée.
  - ➔ Selon le niveau de gravité, emmenez ou envoyez le brûlé à l'hôpital. Faites le 15.

**Attention !** En cas de brûlure grave, le trempage dans l'eau courante au-delà de 5 minutes entraîne le refroidissement de la victime.

**Ne jamais faire :** arroser la blessure avec un jet d'eau sous pression ; utiliser un linge pelucheux sur la plaie ; retirer les vêtements collés à la peau ; percer les cloques.



**Numéros d'urgence  
(appels gratuits)**



# A votre service...

## La santé

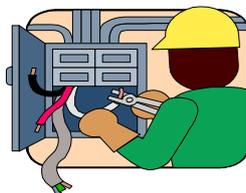


**Isabelle CHOQUARD**  
Médecine Générale  
Homéopathie  
293 Rue des Grottes  
Tél : 04 90 09 05 20

**Isabelle BERTHET**  
Thérapeute Reiki et hypnose  
99 rue de la Fontaine  
Port : +336 87 55 18 74  
harmonyvie@hotmail.fr  
www.harmonyvie.fr

**Claire PACIOTTI** 06 30 86 82 14  
**Géraldine INGARGIOLA** 06 64 91 40 63  
Cabinet Infirmier  
99 rue de la Fontaine

## Les artisans



**Christophe BREMOND**  
Électricité Générale  
Énergie Renouvelable, Agent Calipv  
Domotique Système Tebis Agrée Hager  
Tél/Fax : 04 90 77 13 24  
Port : 06 11 54 59 92  
elecbrm@free.fr

**Entreprise CHAULLIER**  
Chauffagiste, Électricien  
Entretien, Dépannage,  
Installation  
Chemin de Vaunières  
Tél/Fax : 04 90 09 12 05  
Port : 06 22 79 12 99

**Christophe RAMEAUX**  
Rameaux Services  
Plomberie - Sanitaire - Électricité  
Chauffage - Énergies Nouvelles  
Tél : 04 90 09 89 26  
Port : 06 24 31 39 68  
info@rameauxservices.com

**JQ PEINTURES**  
Tous travaux, intérieurs, extérieurs  
2, rue de la Fontaine - 84160  
Tél. 06 59 58 08 91 - 09 53 02 33 27  
jq.peinture@hotmail.fr

**PCFR**  
Piscine sur pilote automatique  
Les Banquets  
84160 VAUGINES  
Tél : 04 90 07 49 09  
Fax : 09 57 26 49 12  
e-mail : info@poolcop.fr

**Christian LIGER**  
Espaces verts, taille, élagage  
Tél : 04 90 77 12 06  
Port : 06 13 01 52 76

**Serge LATIL**  
Élagage, débroussaillage  
Espaces verts  
51 Place de la Mairie  
Tél : 04 90 77 16 94  
Port : 06 83 35 17 37

**LUXOGENE - Jessica BARAFFE**  
Service de nettoyage  
Tél. 06 46 25 30 62  
luxogene@gmx.fr

**Alex et Michon**  
Entreprise Figues & Noix  
Maçonnerie générale  
Tél. 06 86 58 21 96  
06 20 45 17 17

**Yannick HERNANDEZ**  
Jardinier-Paysagiste  
Elagage, démontage par rétention  
et abattage difficile  
Chemin de Vaunières 84160 Vaugines  
yhernandez@laposte.net

**Benjamin BREMOND**  
Terrassement  
Tél. 06 45 90 71 16 - 04 90 77 16 51  
135 Chemin du Lautin  
84160 Vaugines

**David PACIOTTI**  
Plâtrier – Façadier  
Tél. 06 84 63 25 39

**Nicolas PACIOTTI**  
Électricien  
Tél. 06 09 69 92 26

**Mathieu PACIOTTI**  
Carreleur  
Tél. 06 25 08 17 60

## Restauration

**HOSTELLERIE du LUBERON**  
et son Restaurant LA TABLE  
383 Cours Saint Louis  
Tél : 04 90 77 27 19 - Fax : 04 90 77 13 08  
<http://www.hostellerieduluberon.com>  
hostelleriedulube-

**"L'Air Culinaire"**  
Laure Argand  
Cuisine à domicile  
Tél : 04 90 77 02 11 - 06 04 65 45 53  
[www.lairculinaire.fr](http://www.lairculinaire.fr)

**Tristan RIQUE**  
Agriculteur biologique  
AMAP  
Samedi matin Cadenet  
Tél : 06 28 05 91 45

**"La Vauginoise"**  
Épicerie-boulangerie-pâtisserie  
202 Cours St. Louis  
Tél : 04 90 07 77 96

**Michel ALAMELLE**  
Vente d'huile d'olive et de cerises.  
Tél : 04 90 77 12 21 - 06 12 38 72 06  
[michel.alamelle@orange.fr](mailto:michel.alamelle@orange.fr)

**Yo-Marie (Dédé) (Certipaq Bio)**  
Le verger des grandes terres  
Marché bio Lourmarin mardi 18h  
Livraison panier bio (juin / octobre)  
Tél : 06 75 25 75 29 - 06 61 07 16 33

**"Le P'tit Resto"**  
Place de la Mairie  
Tél : 04 90 77 11 08  
[leptirestovaugines@gmail.com](mailto:leptirestovaugines@gmail.com)

**Frédéric CORNILLON**  
La tarto dou Leberoun  
Sur les marchés - Tél : 06 76 57 73 45  
[fred.cornillon@yahoo.fr](mailto:fred.cornillon@yahoo.fr)

**Michel ISOUARD**  
Agriculteur biologique  
Tél : 04 90 68 20 73

## Divers

**CARRIERE BERGIER  
SARL BERGIER FRERES**  
La grande Garrigue  
Tél. 04 90 68 01 40  
Bureau : 04 90 68 00 48  
Fax : 04 90 68 08 24

**TAXI Cucuron / Vaugines**  
Rue de la mer 84160 Cucuron  
Transport médical assis  
Tel. 06 17 92 17 10  
04 90 77 11 77  
[taximorra@gmail.com](mailto:taximorra@gmail.com)

**PEPINIERE DE VAUGINES**  
Plantes méditerranéennes  
Gérard WEINER reçoit sur RDV  
207, Chemin du mont Senis  
84160 Vaugines - France  
Tél. +33 4 90 68 15 59  
Site: <http://pepinieredevaugines.fr/>

**Frédérique ANGELETTI**  
Psychologue du travail  
Bilans de compétences  
Chemin de Vaunières - 84160  
Tel. 04 90 08 33 68 - 06 09 69 49 78  
[frederique\\_angeletti@hotmail.com](mailto:frederique_angeletti@hotmail.com)

**Cheval Enjeu Équitation**  
[www.cheval-enjeu.fr](http://www.cheval-enjeu.fr)  
Nicole : 06 87 55 42 09

**Frédérique ANGELETTI**  
Créatrice  
Boutique en ligne  
Atelier chemin de Vaunières - 84160  
Tel. 04 90 08 33 68 - 06 09 69 49 78  
Blog : [www.fredtouch.net](http://www.fredtouch.net)

**FLORIANE Coiffure à domicile**  
"La qualité Salon Chez Vous"  
Styliste, Visagiste, coloriste,  
permanentiste.  
Tel. 06 49 70 79 29ç

**Sophie LAURE**  
Coiffure à Domicile  
Tél. 06 42 22 04 71  
Sur RDV du lundi au Samedi

**Virginie TOUSSAINT**  
Conseil en communication responsable  
Tel. 06 61 34 73 86  
[virginie\\_toussaint@yahoo.fr](mailto:virginie_toussaint@yahoo.fr)

### Mairie de Vaugines

Place de la Mairie - 84160 Vaugines  
Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51  
Courriel : [mairie.vaugines@wanadoo.fr](mailto:mairie.vaugines@wanadoo.fr)  
site Internet [www.vaugines.fr](http://www.vaugines.fr)